

Reymond André (V, GE), pour la commission: Monsieur Vaneck, je vous remercie de m'avoir écouté avec intérêt. Oui, vous avez raison. Il est vrai que Genève, par le biais de ce que nous avons décidé au Grand Conseil et de par la loi, ne veut pas de dépôts sur son territoire. Maintenant, excusez-moi, s'il n'y a pas de roches à opalines dans notre canton, ce n'est pas de ma faute! Voilà la réponse! Et puis, je pense que nous devons régler ce problème de déchets nucléaires. Et si nous avons des études sérieuses de la CEDRA qui trouve des sites en Suisse – ce qui est son mandat –, excusez-moi, mais je ne peux pas faire autrement que de les accepter.

Abstimmung – Vote

Für Annahme der Motion 88 Stimmen
Dagegen 64 Stimmen

04.483

Parlamentarische Initiative Dupraz John. Monatliche Sitzungen für eine bessere Effizienz des Parlamentes

Initiative parlementaire Dupraz John. Pour l'efficacité du travail parlementaire, vive la session unique!

Vorprüfung – Examen préalable

Einreichungsdatum 16.12.04
Date de dépôt 16.12.04

Bericht SPK-NR 09.09.05
Rapport CIP-CN 09.09.05

Bericht SPK-NR 24.11.05
Rapport CIP-CN 24.11.05

Nationalrat/Conseil national 23.03.06 (Vorprüfung – Examen préalable)

04.491

Parlamentarische Initiative Gentil Pierre-Alain. Monatliche Sitzungen für eine bessere Effizienz des Parlamentes

Initiative parlementaire Gentil Pierre-Alain. Pour l'efficacité du travail parlementaire, vive la session unique!

Vorprüfung – Examen préalable

Einreichungsdatum 16.12.04
Date de dépôt 16.12.04

Bericht SPK-SR 26.08.05
Rapport CIP-CE 26.08.05

Ständerat/Conseil des Etats 26.09.05 (Vorprüfung – Examen préalable)

Ständerat/Conseil des Etats 26.09.05 (Fortsetzung – Suite)

Bericht SPK-NR 24.11.05
Rapport CIP-CN 24.11.05

Nationalrat/Conseil national 23.03.06 (Vorprüfung – Examen préalable)

Antrag der Minderheit

(Beck, Bühlmann, Fluri, Hubmann, Leuenberger-Genève, Levrat, Markwalder, Roth-Bernasconi, Vermot-Mangold, Wyss)

Den Initiativen Folge geben

Proposition de la majorité

Ne pas donner suite aux initiatives

Proposition de la minorité

(Beck, Bühlmann, Fluri, Hubmann, Leuenberger-Genève, Levrat, Markwalder, Roth-Bernasconi, Vermot-Mangold, Wyss)

Donner suite aux initiatives

Lustenberger Ruedi (C, LU), für die Kommission: Wir behandeln heute zwei parlamentarische Initiativen mit dem gleichen Wortlaut gemeinsam. Sowohl Kollege Dupraz wie auch Herr Ständerat Gentil haben in der Wintersession 2004 je eine parlamentarische Initiative eingereicht, welche eine Änderung des Sitzungsrhythmus unseres Parlamentes verlangen. Konkret fordern sie, dass pro Monat eine einwöchige Session durchgeführt werden solle. In den Monaten Juni und Dezember wären die Sessionen auf zwei Wochen auszuweiten, damit Staatsrechnung und Budget, zwei traditionell dort terminierte Geschäfte, Platz finden würden. Konkret wären also in der Regel drei Wochen für Kommissions- und allfällige Fraktionssitzungen reserviert, während in der vierten Woche die Session stattfinden würde. In Bezug auf die Fraktionssitzungen wäre es auch vorstellbar, dass diese auf den Montagvormittag der Sessionswoche terminiert werden könnten. Begründet wird die vorgeschlagene Änderung mit dem in den letzten Jahren feststellbaren höheren Rhythmus der parlamentarischen Arbeit.

Nachdem sich die Staatspolitische Kommission des Ständerates dafür ausgesprochen hatte, der parlamentarischen Initiative Gentil Folge zu geben, behandelte Ihre SPK die beiden Geschäfte logischerweise gemeinsam, am 24. Juni und am 24. November des letzten Jahres. Eine Mehrheit Ihrer Kommission empfiehlt, den beiden Initiativen keine Folge zu geben. Sie bezweifelt, dass mit einer Änderung die anvisierten Ziele erreicht werden können – im Gegenteil: Es wird befürchtet, dass sich ein noch hektischerer Betrieb einstellen würde, und das aufgrund des höheren Rhythmus und der zwangsläufig daraus resultierenden kürzeren Sessionszeiten. Damit wird auch auf das Zweikammersystem hingewiesen, welches naturgemäss manchmal intensive Differenzbereinigungsverfahren mit sich bringt. Solche sind mit dem heutigen, dreiwöchigen System wohl besser zu bewältigen als im vorgeschlagenen monatlichen Rhythmus.

Die Kommissionsmehrheit befürchtet zudem, dass mit einer Änderung des Sessionsrhythmus einer zwangsläufigen Tendenz hin zu einem Berufsparlament Vorschub geleistet würde. Es sind vor allem Mitglieder der Kommission aus KMU-Kreisen, welche argumentieren, dass bei Annahme und Umsetzung der Initiativen die Aufnahme einer parlamentarischen Tätigkeit auf eidgenössischer Ebene für Leute aus Gewerbekreisen noch schwieriger würde, als sie sich schon heute gestaltet.

Eine Minderheit Ihrer Kommission erachtet einen Wechsel hingegen als prüfenswert. Die Vorzüge eines kürzeren Intervalls der Session lägen auf der Hand. So müssten beispielsweise dringliche Geschäfte nicht zwingend in beiden Räten in der gleichen Session behandelt werden. Zudem würde das neue System eine flexiblere Planung von Sessions-, Kommissions- und Fraktionssitzungen ermöglichen.

Gestatten Sie mir zum Schluss noch eine Erklärung zum Ablauf des Verfahrens: Aufgrund des neuen Parlamentsrechtes, in Kraft seit dieser Legislatur, besteht im Endeffekt zwar ein gutes, aber doch ziemlich kompliziertes Verfahren bei der Behandlung von parlamentarischen Initiativen zwischen den beiden Kammern. Am Beispiel der parlamentarischen Initiative Gentil hat man das nun das erste Mal durchgezogen, und es lässt sich chronologisch wie folgt festhalten: Die Zuständigkeit für einen positiven Vorprüfungsentscheid liegt

Antrag der Mehrheit

Den Initiativen keine Folge geben

bei den Kommissionen beider Räte. Stimmt eine Kommission des anderen Rates der positiven Vorprüfung der Kommission des Erstrates nicht zu, so entscheiden die Räte. Das ist hier der Fall.

Nun zur Chronologie des Verfahrens: Die SPK des Ständerates gab am 28. April 2005 der parlamentarischen Initiative Gentil mit 8 zu 0 Stimmen bei 1 Enthaltung Folge. Das Geschäft ging damit an die SPK des Nationalrates zwecks Zustimmung oder Ablehnung. Die SPK des Nationalrates beschloss am 24. Juni 2005 mit 13 zu 10 Stimmen, dem Nationalrat zu beantragen, der parlamentarischen Initiative Dupraz keine Folge zu geben – dieser Antrag ging an den Nationalrat. Zugleich beschloss die SPK des Nationalrates, dem Beschluss der SPK des Ständerates, der gleichlautenden parlamentarischen Initiative Gentil Folge zu geben, die Zustimmung zu verweigern. Die parlamentarische Initiative Gentil ging damit zurück an die Staatspolitische Kommission des Ständerates. Diese beschloss am 27. August 2005, an ihrem Beschluss, der parlamentarischen Initiative Gentil Folge zu geben, festzuhalten, das heisst, dem Ständerat zu beantragen, der Initiative Folge zu geben.

Der Ständerat hat schliesslich am 26. September 2005 mit 19 zu 15 Stimmen beschlossen, der Initiative Folge zu geben, und somit ging die Initiative Gentil wiederum zurück an die SPK-NR. Diese hat dann am 24. November 2005 mit 11 zu 9 Stimmen bei 1 Enthaltung beschlossen, ihrem Rat zu beantragen, dem Beschluss des Ständerates, der Initiative Gentil Folge zu geben, nicht zu folgen. Damit bestätigt die Kommission ihren früheren Antrag, die gleichlautende Initiative Dupraz zur Ablehnung zu empfehlen. Hätte die Kommission der Initiative Gentil Folge gegeben, so wäre dieser Initiative definitiv Folge gegeben worden, und die Kommission wäre zugleich auf ihren früheren Antrag bezüglich der Initiative Dupraz zurückgekommen. Der Nationalrat hätte zur Vorprüfung nicht mehr Stellung nehmen müssen. Dem Rat wären aber zu einem späteren Zeitpunkt die ausgearbeiteten Entwürfe für eine Vorlage unterbreitet worden.

Sie sehen, es ist ein recht kompliziertes Verfahren, erstens aufgrund des neuen Parlamentsrechtes und zweitens aufgrund der Tatsache, dass sowohl im Nationalrat wie auch im Ständerat zeitgleich zwei gleichlautende Initiativen eingegeben wurden.

Summa summarum: Ihre Kommission empfiehlt Ihnen, den Initiativen keine Folge zu geben, und zwar mit 13 zu 10 respektive mit 11 zu 9 Stimmen bei 1 Enthaltung.

Perrin Yvan (V, NE), pour la commission: Deux initiatives de même teneur ont été déposées simultanément dans chaque conseil par nos collègues Dupraz, conseiller national, et Gentil, conseiller aux Etats, ceci en vue de modifier le rythme du travail du Parlement, qui passerait à une semaine par mois avec deux sessions de deux semaines consacrées au budget et au compte d'Etat, ce qui maintiendrait le nombre total à 13 semaines, compte tenu d'un mois sans session au cours de l'été.

Notre collègue Dupraz a exposé ses arguments à la commission, le 24 juin 2005, et a expliqué que, de la naissance de la Suisse moderne jusqu'à nos jours, le rythme parlementaire n'avait cessé de s'accélérer, nécessitant de fréquentes adaptations de la façon de travailler. Actuellement, quatre sessions de trois semaines figurent au calendrier, complétées par une session appelée «extraordinaire», qui n'en a que le nom, tant il est vrai qu'elle revient avec la régularité d'un métronome.

La particularité de notre système bicaméral rend la structure actuelle particulièrement lente dans la mesure où un laps de temps relativement long s'écoule entre chaque session, donc entre les examens des projets par les conseils. Un rythme mensuel permettrait d'accélérer dans une large mesure les navettes entre les chambres, et ainsi, naturellement, le processus législatif.

S'agissant de la disponibilité des conseillers fédéraux, notre collègue Dupraz précise que tous disposent de suppléants susceptibles de prendre position sur les dossiers urgents, ce

qui réglerait dans une large mesure les éventuels problèmes d'agenda.

L'innovation qui nous est proposée n'entraînerait pas une augmentation du nombre de jours de session et ne représenterait donc pas un surcoût important, si ce n'est peut-être au niveau de l'administration, notamment quant au personnel qui travaille à temps partiel.

Les arguments de Monsieur Dupraz ont lancé une discussion sur une professionnalisation masquée du Parlement, voulue par les uns, combattue par les autres. Les adversaires du projet ont notamment relevé que le système de milice présente, bien sûr, des inconvénients, mais permet de garder le contact avec les réalités du terrain.

Pour en revenir à la proposition proprement dite, le changement de rythme résout certains problèmes pour les uns, mais en pose à d'autres, notamment au niveau professionnel. D'un point de vue général, plusieurs intervenants ont relevé que l'efficacité du Parlement dépend d'abord du comportement des parlementaires et ensuite seulement du rythme de travail.

Au terme du débat, la commission s'est prononcée et vous propose de ne pas donner suite à cette initiative, par 13 voix contre 10.

Dupraz John (RL, GE): Je dois dire que je suis étonné de voir l'opposition que soulève cette modeste initiative. Quoi de plus normal, après des décennies d'une procédure de fonctionnement de notre Assemblée fédérale – du Conseil national et du Conseil des Etats –, que l'on se pose la question s'il ne faudrait pas adapter le rythme de notre travail à la vie moderne, à la rapidité à laquelle les événements se déroulent aujourd'hui? Alors, on craint de l'agitation, d'être soumis à la pression de la presse et de l'actualité. Pouvez-vous concevoir que nous pratiquions la politique et la gestion des affaires publiques sans se soucier et se préoccuper de l'actualité? L'actualité est une partie importante de la politique et de la vie du pays.

Un des rapporteurs, Monsieur Perrin, vient de dire que c'était une professionnalisation masquée du Parlement: justement pas! Par cette initiative, nous essayons de concentrer nos activités une semaine par mois, ce qui permet aux uns et aux autres de mieux se libérer au niveau professionnel, car trois semaines absent de son entreprise ou de son travail, c'est très long, c'est paralysant pour les activités professionnelles, et puis ce n'est pas très souhaitable pour la vie de famille. Il est beaucoup plus facile de se libérer une semaine par mois. Je constate aussi, après quelques discussions en aparté avec mes collègues aujourd'hui, qu'après trois semaines de session, nous sommes las et fatigués et que l'énergie diminue.

En fait, c'est un bien meilleur fonctionnement du système bicaméral, car les navettes importantes sur des dossiers pressants et urgents sont mieux assurées. Par exemple, nous avons siégé en commission et voté, cette session, la ratification du Protocole III aux Conventions de Genève de 1949. Si l'on doit se réunir en commission et reporter d'un mois une décision, ce n'est pas la reporter aux calendes grecques, alors que si nous n'avions pas décidé cette session, il faudrait reporter notre décision sur le Protocole III au mois de juin. Un système de réunion où nous siégerions une semaine par mois donne beaucoup plus de souplesse dans le travail et assure un fonctionnement bien meilleur du système bicaméral.

Je trouve que le rapport de la commission est un peu léger: on parle de «répercussions négatives», mais lesquelles, on ne le dit pas! On procède par affirmations. Dans ce pays, je l'ai dit lors d'un précédent débat, on est installés dans l'immobilisme et le conservatisme, qu'il soit de droite ou de gauche, et toutes les fois qu'on veut changer quelque chose, c'est une catastrophe. On dit: «Cela a toujours bien marché jusqu'à maintenant, pourquoi est-ce qu'on va changer?» Eh bien, une de mes connaissances qui avait une certaine expérience politique me disait: «Lorsqu'une politique a réussi, il est temps d'en changer parce qu'elle est au bout.» Je crois que notre système de fonctionnement subit l'usure du temps

par rapport à la vie économique, politique et sociale, à la globalisation que nous vivons aujourd'hui, et qu'il n'est pas adapté.

En fait, je ne prétends pas, avec mon collègue Gentil, avoir découvert la panacée ou la solution la meilleure pour ce Parlement – pour nos deux chambres –, mais je crois que ça mérite une étude un peu plus sérieuse, et de ne pas aller en deuxième phase, ce serait un peu dommage.

Ce que je souhaiterais, c'est que vous donniez suite à cette initiative parlementaire, pour que, sur la base d'une étude sérieuse des avantages et des inconvénients du système actuel, avec un système de réunion d'une session mensuelle d'une semaine, nous puissions, sur la base d'éléments chiffrés, étudier, comparer, analyser et nous décider. Ici, ne pas donner suite, je trouve que c'est de la petite politique. Je vous demande une fois plus de faire un peu preuve d'ouverture et d'aller en deuxième phase avec cette initiative parlementaire, pour prendre une décision finale sur la base d'un rapport circonstancié.

Rennwald Jean-Claude (S, JU): Monsieur Dupraz, je n'ai aucun préjugé contre votre proposition. Je me demande toutefois si le remède proposé ne serait pas pire que le mal, en ce sens que nous sommes un parlement de milice, que beaucoup d'entre nous exercent une profession et qu'avec votre système, on baignerait de facto toute l'année dans l'activité parlementaire.

Dupraz John (RL, GE): Monsieur Rennwald, je ne pense pas. Nous en avons longuement discuté avec Monsieur Gentil, que vous connaissez bien et qui vient du même canton que vous. Je pense que, notamment pour les députés élus dans des cantons éloignés de la capitale, ça leur donnerait quand même plus de possibilités, plus de souplesse dans leurs activités professionnelles. Il est clair que ceux qui habitent à la périphérie de Berne peuvent rentrer le soir chez eux et vaquer à leurs affaires après les séances du Parlement. Il est clair que pour ces gens-là, le système d'une session mensuelle ne présente pas beaucoup d'avantages. Mais, pour ceux qui vivent très éloignés de la capitale – en ce qui me concerne, c'est pratiquement cinq heures de transport aller-retour –, je vous assure que trois semaines ici, c'est vraiment paralysant. Je parle de mon exemple non par égoïsme, mais pour vous expliquer ce que je vis, ce que j'expérimente à chaque session. Je dois dire que je ne suis pas le seul dans cette situation.

Contrairement à ce que vous croyez, on pourrait très bien avoir un système où on aurait un jour et demi ou deux jours de commission dans la semaine et avoir des débats pendant trois jours, concentrer notre travail sur une semaine et libérer plus de temps entre les sessions pour nos activités professionnelles, notre vie familiale et nos loisirs.

Beck Serge (RL, VD): Je tiens tout d'abord à rappeler que les deux initiatives citées en titre ont été déposées en parallèle dans les deux conseils.

En avril 2005, la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats a proposé de donner suite à l'initiative Gentil 04.491 et par la suite, malgré le refus de la commission de notre conseil d'en faire de même, par 13 voix contre 10, elle a maintenu sa position; le Conseil des Etats a accepté de donner suite à l'initiative de son conseil en première phase, par 19 voix contre 15.

Le débat qui nous occupe actuellement permet de juger de la capacité de notre Parlement à réformer son fonctionnement et à sortir d'un âge qui voyait les parlementaires venir à Berne à cheval ou en diligence, ce qui nécessitait que l'on réduise le nombre de déplacements dans l'année. Précisons ici, ainsi que l'a fait l'auteur de l'initiative tout à l'heure, que l'intention de la minorité n'est pas de remettre en cause le statut de milice des membres des Chambres fédérales, mais au contraire de renforcer celui-ci, de le rendre plus compatible avec une activité professionnelle ordinaire.

Pourquoi parler d'une activité professionnelle ordinaire? Parce qu'il faut aborder de manière transparente à l'égard

des citoyens la situation de notre Parlement qui voit un tiers, si ce n'est la moitié des députés fédéraux exercer en réalité à plein temps leur activité politique en étant rétribué hors du Parlement dans le cadre de fonctions représentatives de différents groupes d'intérêts. C'est donc un enjeu fondamental pour notre démocratie et pour notre Parlement de milice que de permettre aux parlementaires d'exercer, s'ils le souhaitent, une activité professionnelle ordinaire en dehors de la politique.

Dans la majorité des activités professionnelles non politiques, l'absence pour les sessions actuelles de l'ordre de trois semaines est lourde et nécessite le plus souvent l'engagement de collaborateurs de remplacement ou le report d'activités, qui est dommageable pour la crédibilité économique et donc à terme pour la situation financière des parlementaires fédéraux.

C'est donc bel et bien dans l'esprit de renforcer les bases du fonctionnement d'un vrai parlement de milice que ces initiatives parlementaires ont été déposées, afin que la représentation de lobbies ne devienne pas le passage économiquement obligé des membres des Chambres fédérales. Le rythme de sessions proposé, une semaine par mois, instaurerait une plus grande régularité dans l'engagement des parlementaires.

Quels sont les arguments qui amènent la majorité de la commission à refuser?

D'abord l'exigence, nous dit-on, d'établissement à court terme des programmes des sessions. Alors là, j'ai envie de dire à mes collègues: «Arrêtons la plaisanterie!» Le programme des sessions est actuellement fixé de manière définitive 18 jours avant le début de la session, ce qui ne présente donc aucune incompatibilité avec la mise en place d'une session mensuelle.

Et puis surtout, je crois que ce programme pourrait être fixé avec davantage de souplesse. Mais il convient de constater que nous avons reçu la première semaine de la session actuelle un nouveau programme: vous voyez donc que la souplesse est déjà pratiquée aujourd'hui et qu'une session mensuelle permettrait d'en user davantage, en améliorant la qualité de nos débats dans le cadre de la procédure d'élimination des divergences. Est-ce que nous pouvons défendre l'image d'un parlement qui fonctionne correctement, lorsque les séances à six heures du matin se multiplient et que les députés ne peuvent pas encore lire sur leur pupitre, une heure avant le débat d'élimination des divergences, quels sont les résultats de la commission qui s'est réunie le matin même? Je crois que cela n'est pas sérieux et qu'à un rythme mensuel plutôt que trimestriel, nous pourrions nettement améliorer la qualité des débats dans le cadre de l'élimination des divergences.

Ainsi, une session mensuelle, éventuellement avec un programme glissant, serait garante d'une plus grande régularité et ponctualité dans la remise des documents aux députés, parce que trop souvent, nous ne recevons pas en temps utile les documents qui nous sont nécessaires.

Les commissions devraient préparer des objets qui ne seraient pas traités à la session suivante, nous dit-on; là aussi, j'ai envie de rire, parce que nous avons traité en commission des initiatives qui nous occupaient en juin de l'année dernière: depuis, deux sessions complètes se sont écoulées sans que nous abordions ces sujets. Vous voyez que les éléments qui sont avancés pour s'opposer à la prise en considération en première phase de ces initiatives ne sont vraiment pas très sérieux.

C'est la raison pour laquelle je vous invite, au nom de la forte minorité de la commission et au nom du groupe radical-libéral, à donner suite à cette initiative parlementaire en première phase, de manière à ce que nous puissions nous pencher un peu plus sérieusement sur la manière dont nous fonctionnons.

Lustenberger Ruedi (C, LU), für die Kommission: Ich bin Ihnen dankbar, wenn ich doch noch ganz kurz auf die Votanten eingehen darf. Ich glaube, Herr Rennwald hat die richtige Frage gestellt. Herr Rennwald hat gefragt, ob wir nicht eben

genau das Gegenteil erreichen mit dieser Reform, welche die Initianten anstreben. Genau das befürchtet die Mehrheit der Kommission, welche Ihnen empfiehlt, der Initiative keine Folge zu geben.

Noch ein Wort zu Kollege Dupraz, zum Herrn Initianten: Der Initiant hat gesagt, der Bericht, den das Kommissionssekretariat ausgearbeitet habe, sei voll von Behauptungen. Das mag aus Ihrer Warte so richtig sein, Herr Kollege Dupraz. Aber auch das, was Sie hier vorne vorgetragen haben, sind Behauptungen, weil wir eben diese beiden Systeme nie parallel ausprobiert haben. Die Kommissionsmehrheit ist der gleichen Meinung wie Herr Rennwald, dass wir nämlich mit der von Ihnen vorgeschlagenen Änderung nichts verbessern, sondern vieles verschlimmern würden.

Dupraz John (RL, GE): Monsieur Lustenberger, qu'est-ce qui vous permet de dire qu'après à peine une heure de travail en commission vous avez pesé le pour et le contre? Vous avez une position aussi affirmative et définitive, alors que j'estime que cette question mérite une étude approfondie avant de se prononcer.

Lustenberger Ruedi (C, LU), für die Kommission: Kollega Dupraz, die Kommission hat dieses Geschäft zweimal beraten, eben aufgrund der Tatsache, dass zwei gleichlautende Initiativen aus beiden Räten auf dem Tisch der Kommission lagen. Wir haben uns in der ersten Phase sehr intensiv damit auseinander gesetzt, und wir haben diese Vor- und Nachteile gegeneinander abgewogen. Ich glaube, auch der Bericht des Kommissionssekretariates ist ausreichend, um heute eine Entscheidung treffen zu können.

Abstimmung – Vote

Für Folgegeben 54 Stimmen

Dagegen 103 Stimmen

03.461

Parlamentarische Initiative sozialdemokratische Fraktion. Finanzierung des öffentlichen Agglomerationsverkehrs und des Langsamverkehrs Initiative parlementaire groupe socialiste. Financement des transports publics en agglomération et encouragement du trafic non motorisé

Vorprüfung – Examen préalable

Einreichungsdatum 15.12.03

Date de dépôt 15.12.03

Bericht KVF-NR 14.05.04

Rapport CTT-CN 14.05.04

Nationalrat/Conseil national 23.03.06 (Vorprüfung – Examen préalable)

Antrag der Mehrheit

Der Initiative keine Folge geben

Antrag der Minderheit

(Fehr Hans-Jürg, Allemann, Fehr Jacqueline, Hämmerle, Hollenstein, Levrat, Pedrina, Vollmer)

Der Initiative Folge geben

Proposition de la majorité

Ne pas donner suite à l'initiative

Proposition de la minorité

(Fehr Hans-Jürg, Allemann, Fehr Jacqueline, Hämmerle, Hollenstein, Levrat, Pedrina, Vollmer)

Donner suite à l'initiative

Präsidentin (Egerszegi-Obrist Christine, erste Vizepräsidentin): Die SP-Fraktion hat mir angekündigt, dass sie diese Initiative zurückziehen wird. Ich gebe Frau Fehr Jacqueline das Wort für eine kurze Erklärung.

Fehr Jacqueline (S, ZH): Wie gesagt, wir werden diese parlamentarische Initiative zurückziehen. Sie wurde noch vor der Abstimmung über den Avanti-Gegenvorschlag eingereicht. Wir haben damit klar signalisiert, wohin sich die Verkehrspolitik bewegen muss, wo die grössten Lücken sind, nämlich im Agglomerationsverkehr.

Nun sind wir in der Beratung der Vorlage «Infrastrukturfonds», die diesen Anliegen ein Stück weit Rechnung trägt. Der Ständerat hat diese Vorlage in dieser Session einstimmig verabschiedet. Der Nationalrat wird sie voraussichtlich in der kommenden Session behandeln. Wir werden uns dafür einsetzen, dass der Agglomerationsverkehr und der Langsamverkehr mit genügend Mitteln ausgestattet werden. Insofern ist diese parlamentarische Initiative nicht mehr aktuell; wir ziehen sie zurück.

Zurückgezogen – Retiré

04.412

Parlamentarische Initiative Leutenegger Oberholzer Susanne. Gender-Reporting bei börsenkotierten Unternehmen Initiative parlementaire Leutenegger Oberholzer Susanne. Gender reporting pour les sociétés cotées en Bourse

Vorprüfung – Examen préalable

Einreichungsdatum 10.03.04

Date de dépôt 10.03.04

Bericht RK-NR 28.10.04

Rapport CAJ-CN 28.10.04

Nationalrat/Conseil national 23.03.06 (Vorprüfung – Examen préalable)

Antrag der Mehrheit

Der Initiative keine Folge geben

Antrag der Minderheit

(Menétrey-Savary, Hämmerle, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Marty Kälin, Sommaruga Carlo, Teuscher)

Der Initiative Folge geben

Proposition de la majorité

Ne pas donner suite à l'initiative

Proposition de la minorité

(Menétrey-Savary, Hämmerle, Hubmann, Leutenegger Oberholzer, Marty Kälin, Sommaruga Carlo, Teuscher)

Donner suite à l'initiative

Glasson Jean-Paul (RL, FR), pour la commission: Force est de constater que nos collègues socialistes ont une certaine persévérance lorsqu'il s'agit du domaine de l'égalité entre femmes et hommes, et on les comprend. C'est donc notre collègue Leutenegger Oberholzer qui présente une nouvelle initiative sur cet aspect.